

Compte rendu de la réunion AUTO'NOME / SNCTA **du Samedi 10 Juin 2023 à VULCANIA (St Ours Les Roches 63230)**

Chers Partenaires,

La réunion a été animée par Mr Bruno THEVENOUX, Président de la SAS AUTO'NOME, Mr Roland THEVENOUX, Président du SNCTA et Président de la holding animatrice SAS THEVENOUX, et Mr Yannick BIEREL, Directeur de formation.

PREMIERE PARTIE :

Intervention de Mr Roland THEVENOUX, Président du SNCTA

La réunion débute par l'intervention de Mr Roland THEVENOUX, Président du SNCTA, qui rappelle tout d'abord que tous les partenaires AUTO'NOME ayant renvoyé leur bulletin d'adhésion sont adhérents au SNCTA.

Le Président rappelle ensuite que, depuis l'an dernier, le SNCTA a rejoint la FNA. Les membres du SNCTA bénéficie ainsi des fonctions supports de la FNA, notamment ce qui concerne le médiateur de la consommation ainsi que l'accès à leur base documentaire.

Il rappelle également le changement de Cheffe au Bureau du Contrôle Technique et des Affaires Transversales : Mme Catherine BIETH a été remplacée par Mme Catherine BLOT.

PUIS ONT ETE ABORDES LES POINTS SUIVANTS :

1°/ Bulletin d'adhésion au SNCTA :

Près de 40 % n'ont pas retourné leur bulletin d'adhésion SNCTA. Pour rappel, cela ne coûte rien aux centres car la cotisation est prise en charge par la SAS AUTO'NOME.

De plus, l'adhésion au SNCTA donne droit à la réception GRATUITE du CT MAGAZINE ainsi que l'accès au médiateur de la consommation FNA.

Qui n'a pas renvoyé son bulletin ? Il faut absolument le renvoyer, c'est très important pour la représentation du SNCTA auprès des différentes institutions paritaires.

A ce propos, une réunion des branches et des commissions a eu lieu le 01/06/2023 mais seule une vingtaine de présents pour l'ensemble des corporations.

2°/ Médiation de la consommation FNA :

Les centres AUTO'NOME ayant retourné leur bulletin médiation sont affiliés auprès du médiateur FNA. Le SNCTA prend en charge la cotisation auprès du médiateur FNA.

35 % des centres n'ont pas retourné leur bulletin médiation donc ne sont pas couverts par le médiateur de la consommation FNA.

Un rappel est fait pour les centres n'ayant pas retourné leur bulletin médiation (donc pas couvert par le médiateur de la consommation FNA) et qui indiquent les coordonnées du médiateur FNA sur leurs factures et/ou qui l'affichent dans leur centre.

Il est rappelé les sanctions et risques encourus si vous n'avez pas de médiateur de la consommation à savoir une amende administrative de 3 000 euros maximum pour une personne physique, et 15 000 euros pour une société.

Est-ce que tout le monde a bien inscrit les coordonnées du médiateur FNA sur ses factures ?

Est-ce que tout le monde a bien affiché les coordonnées du médiateur dans son centre ?

Ceci devrait être vérifié lors de l'audit.

Est-ce que des litiges ont été ouverts auprès de la FNA ?

3°/ Base documentaire FNA :

Les centres qui ont retourné leur bulletin médiation ont désormais un accès à la base documentaire de la FNA.

4°/ Contrôle technique des 2 et 3 roues motorisés et quadricycles à moteur :

Il est prévu un démarrage courant Mai 2024.

Qui est intéressé par le contrôle technique des 2, 3 et 4 roues ?

Le Ministère veut un « vrai contrôle » mais rien n'est défini aujourd'hui, pas de texte pour l'instant.

Une question est posée dans l'assemblée pour savoir si les centres de contrôle technique seront consultés ? Réponse : OUI mais pas forcément entendus !

Une réunion a eu lieu avec Mme BLOT au Ministère jeudi 15/06/2023 à ce sujet.

Une enquête publique devrait être diligentée afin de déterminer les spécificités de ce contrôle et des mesures à réaliser.

5/ Référencement et affichage des prix :

En cas de modifications de vos tarifs, il ne faut pas oublier de les mettre à jour sur le site :

<https://pro.prix-contrôle-technique.gouv.fr>

Vous pouvez trouver ce lien dans le navigateur Auto'qual.

Est-ce que des centres rencontrent encore des difficultés pour accéder au site ?

Pour rappel, tout manquement peut entraîner une amende pouvant aller jusqu'à 1500€ (3000€ en cas de réitération).

ATTENTION : Des contrôles de la DGCCRF ont lieu dans les centres.

6/ Dématérialisation des factures :

A compter du 01/07/2024 (*grandes entreprises et assujettis uniques*), les factures des entreprises assujetties à la TVA devront être transmises sous la forme de factures électroniques, suivant un échéancier défini par arrêté (*2026 pour les petites et moyennes entreprises*)

L'ensemble des factures vont donc transiter via des plateformes de dématérialisation :

- Le Portail Public de Facturation (**PPF**).
- Les Plateformes de Dématérialisation Partenaire (**PDP**).

Les Plateformes de Dématérialisation Partenaire (**PDP**) et le Portail Public de Facturation (**PPF**) auront comme valeur ajoutée de créer, collecter, centraliser, convertir en plus de transmettre obligatoirement les factures au format demandé, à l'administration fiscale (*à terme plus de déclaration de TVA*) ainsi qu'à la plateforme de l'acheteur.

Qui utilise le bouton CHORUS sur AUTO'NOME INFO pour transmettre les factures ?

Le lien de dématérialisation sera indiqué dans la fiche client sur AUTO'NOME INFO.

Le plus embarrassant sera le choix de la plateforme de dématérialisation. Pour l'instant, aucune plateforme n'est accréditée.

Le PPF a des chances d'être gratuit contrairement aux PDP.

7/ Décrets pour la retraite

Les deux premiers décrets d'application de la réforme des retraites ont été publiés le 4 juin 2023 au Journal officiel. Ils concernent notamment les conditions dans lesquelles l'âge de départ à la retraite est repoussé, à savoir pour les personnes qui ont commencé à travailler :

- Avant 16 ans : 58 ans
- Entre 16 et 18 ans : 60 ans
- Entre 18 et 20 ans : 62 ans
- Entre 20 et 21 ans : 63 ans

L'entrée en vigueur de ces dispositions est prévue au 1er septembre 2023.

8°/ Rappel des différents sites

N'hésitez pas à vous rendre sur le site du SNCTA : <http://www.sncta.com>

Vous retrouverez les sujets que nous venons d'aborder précédemment ainsi que des articles sur les dispositifs et aides pour les entreprises.

Site du portail de branche : <https://www.services-automobile.fr/>

Ce site vous permet d'effectuer une recherche dans la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, les annexes et les accords nationaux qui s'appliquent aux entreprises et aux salariés de la branche.

Des sites sont à votre disposition pour vos recherches d'emplois, aides à la formation, aides et services proposés par IRP AUTO (APASCA) :

ANFA : <https://www.monjobauto.fr>

IRP AUTO : <https://www.irp-auto.com/nos-offres-demploi>

OPCO : <https://www.opcomobilites.fr/>

APASCA : www.irp-auto.com / mon compte / compte personnel / mes aides et avantages

DEUXIEME PARTIE :

Intervention de Mr Bruno THEVENOUX, Président de la SAS AUTO'NOME

Présentation de l'Equipe AUTO'NOME, des formateurs FCA, des auditeurs FCA AUDIT, présents à la réunion.

Mr Bruno THEVENOUX a tout d'abord évoqué la réunion OTC très conviviale à laquelle il a participé vendredi 09/06/2023 avec Mr Yannick BIEREL, Directeur de formation FCA, ainsi qu'avec tous les représentants de l'OTC et Mr Emmanuel ANDRY.

Cette réunion avait pour but de présenter les projets de référentiel MQ VL/PL 2024 et surtout l'évolution du CDC30 notamment la validation des programmes de formation.

Mr ANDRY a fait part de ses objectifs : revoir la durée de validité des programmes et que les programmes de formation soient validés du premier coup. Il veut également faciliter le travail des contrôleurs, clarifier certains points des arrêtés et simplifier les IT. Une autre réunion est prévue le 08/09/2023 afin de présenter les projets des contenus de formations 2024.

Statistiques :

Mr Bruno THEVENOUX a ensuite présenté l'évolution du nombre de partenaires AUTO'NOME (215 partenaires) :

- perte de plusieurs centres PL
- activité maintenue pour le VL :
 - 6 déménagements prévus en 2023
 - 7 nouveaux centres partenaires

Présentation des différentes statistiques de la profession (bilans OTC) et du nouvel outil de l'OTC pour le VL (bilan par famille).

Evolution réglementaire et Matériels, Mise à jour des logiciels :

À partir du 20 mai 2023, ajout de nouvelles vérifications réglementaires :

1) Mise à jour du matériel OBD : Test du capuchon à faire chaque semaine

Est-ce que tout le monde est à jour ?

Rupture de capuchons chez MULLER, problèmes chez BOSCH, aucun souci chez CAPELEC.

2/ Collecte des données OBFCM (On-Board Fuel Consumption Meter) :

Il s'agit de la collecte d'informations relatives à la consommation de carburant.

Rappel de l'obligation d'informer le client : le document de refus de collecte des données OBFCM est dans AUTO'NOME INFO.

Seuls les véhicules mis en circulation à compter du 01/01/2021 et équipés sont concernés.

Il faut se poser la question à quoi va servir ces collectes de données → taxe carbone pour les véhicules polluants ?

3/ Vérification du système d'appel d'urgence « eCall »

Tous les véhicules ayant une date de réception à partir du 01/01/2019 sont tenus d'être équipés du dispositif d'appel d'urgence automatique (eCall). Ce dispositif établit automatiquement un contact vocal avec les secours et transmet les coordonnées GPS du véhicule. Cependant, tous les boutons e-call ne sont pas réglementaires (e-call non homologué).

Il faut se fier à l'information présente dans AUTO'NOME INFO VL « Présence ECALL » dans l'onglet « SIV/OTC » et « Vérification de l'ECALL requis » affiché lors de l'envoi aux appareils et au DIP.

Boutique AUTO'NOME

- Présentation des multifonctions BROTHER **en promotion**
Possèdent une fonction SCAN permettant la dématérialisation des factures.
- Présentation et démo d'une nouvelle douchette OCR **en promotion** :
Permet la validation des procès-verbaux et aide à la saisie de la demande SIV (enregistrement du certificat d'immatriculation).
Attention : les anciennes douchettes ne permettent que de scanner le numéro d'imprimé.

Ces deux nouveautés seront intégrées dans la prochaine version d'AUTO'NOME INFO VL/PL.

- Présentation des différents vêtements de la boutique AUTO'NOME (polos, doudounes, vestes polaires, bonnets).

Imprimés PV :

Nouveau fournisseur de PV : de nouveaux PV VL en ZD sont envoyés depuis quelques semaines.

Nouvelle obligation de tri : le logo Triman (information de tri) figure désormais au verso des PV PL (VL à venir), et sur les factures émises depuis les logiciels AUTO'NOME INFO VL/PL.

AUTO'QUAL :

- Mise à jour Auto'Qual : Retard dans la diffusion de la mise à jour Auto'Qual = retard de l'OTC qui n'a pas transmis les informations.
- Nouveautés du mois : Vous pouvez désormais remonter les informations au fur et à mesure, sans attendre la mise à jour Auto'Qual.
- La date des prochains audits, le délai maximal pour l'audit sont précisés dans Auto'Qual.
- Est également disponible dans Auto'Qual : Aide à la saisie de l'Appendice 1 pour les contrôleurs

PAIEMENTS WEB :

Lenteur du système due à une très grosse augmentation des réservations et paiements WEB ainsi qu'un problème technique ponctuel. L'évolution du débit et le développement de passerelles de paiement spécifiques à chaque centre sont en cours de développement.

CONTROLES DE LA CARSAT / DGCCRF / DREETS :

Des contrôles sont effectués pour vérifier :

- le système d'extraction des fumées dans le centre, particulièrement dans le sud de la France pour l'instant
- les informations sur le dispositif Bloctel
- la publication des tarifs sur le site gouvernemental
- la visibilité de vos tarifs de l'extérieur de l'établissement
- la validité de votre dispositif de médiation de la consommation
- la mise à disposition de vos conditions générales de vente

TROISIEME PARTIE :

FCA / FCA AUDIT : Intervention de Yannick BIEREL, Directeur de formation

1/ Evènements majeurs depuis la dernière assemblée :

Extension des domaines et lieux d'habilitation de FCA par l'ANFA

Extension et stabilisation des équipes de formateurs et d'auditeurs :

Embauche en CDI de Nicolas ROY comme formateur VL en septembre 2022

Embauche en CDI de Roland Yves LEJEUNE comme référent technique PL en janvier 2023

Poursuite et consolidations de partenariats externes :

SECTA : programme commun sur le MQPL, audit de quelques centres PL Technosur par FCA et quelques centres VL Autonome par Secta.

A3S Autosécuritas : programme commun MQPL

GNFA : habilitations des sites FCA pour les CQP

ANFA : FCA est reconnu comme partenaire spécialisé dans le domaine du contrôle technique

Renouvellement de toutes les habilitations de l'ANFA sur les nouveaux référentiels de CQP CTVL jusqu'en 2026 et 2027 pour les CQP CTPL

CQP PL : Démarrage de la première session de CQP CTPL en avril 2023, prochaine session le 15 janvier 2024.

POEC CQP CTVL : Succès de ces formations financées par Pôle Emploi et l'OPCO MOBILITE

Rappel aux centres de l'importance de déposer des offres d'emploi auprès du Pôle Emploi afin que FCA puisse continuer à proposer des formations, obtenir les marchés.

Création et ouverture du second site de formation de CQP CTVL FCA à ISTRES.

Création d'un troisième site de formation FCA à ST PHILBERT de GRAND LIEU (44), en attente d'habilitation ANFA).

Présentation de l'organigramme de l'équipe FCA AUDIT.

2/ Statistiques formations

Statistiques Formations 2022 : légère baisse du fait des formations exploitant obligatoires l'année précédente.

Statistiques CQP CTVL et PL : 100 % de réussite au CQP.

2- Statistiques CQP CTVL et PL



132 stagiaires rentrés en formation

94 stagiaires sortis de formation

91 présentés au CQP CTVL

100 % de réussite au CQP

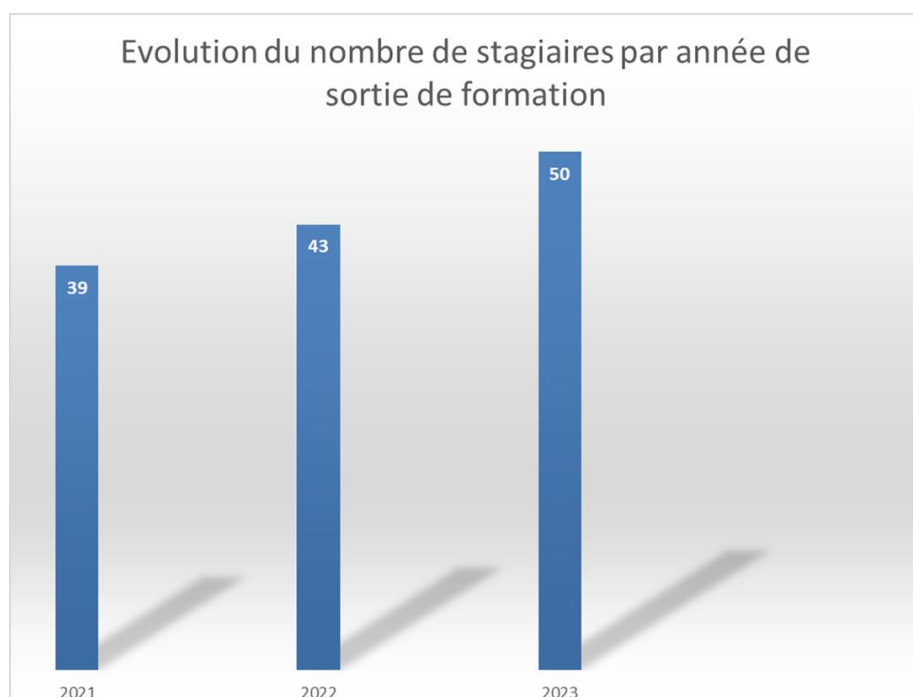




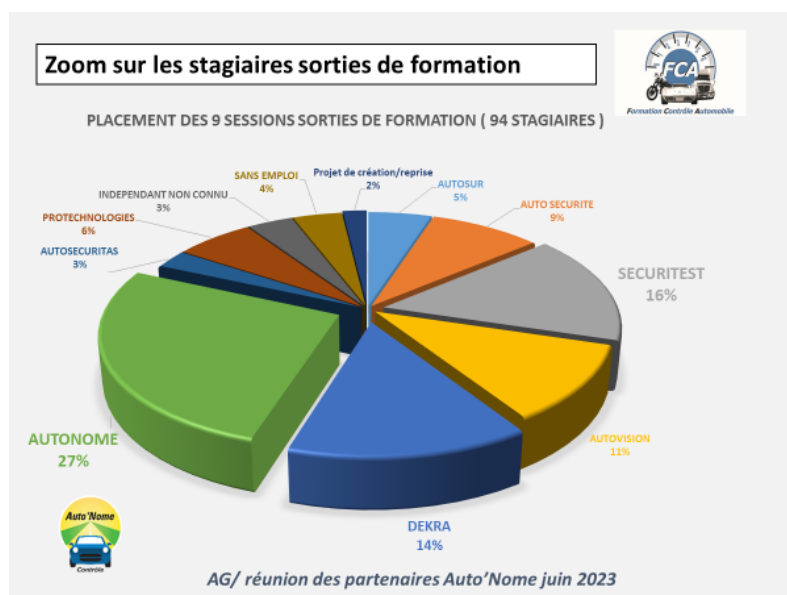
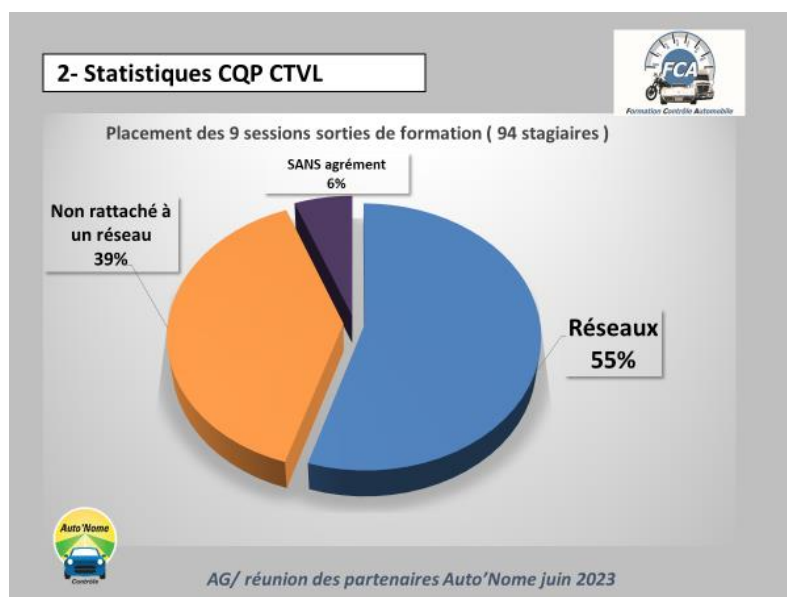


AG / réunion des partenaires Auto'Nome juin 2023

Evolution significative du nombre de stagiaires d'année en année.



Présentation de la répartition des placements des stagiaires sortis de formation.



Présentation des programmes de formation approuvés et en cours d'approbation.

3/ Projets

Stabiliser et progresser sur le secteur Poids Lourd.

Poursuivre les habilitations ANFA pour développer l'offre du CQP CTVL et CQP CTPL.

Gagner en réactivité sur les dépôts de programmes et la diffusion des offres.

Être acteur de l'évolution réglementaire vers l'activité du « CT 2, 3 et 4 Roues ».

Création de partenariats avec SECTOR ALARME.

Proposition de partenariats pour la téléphonie IP avec notre prestataire.